

Compte-rendu de la réunion des référents de proximité Etablissement EDLI/SETEMO 2024

Début de réunion : 9h

Référents de Proximité :

[redacted] sent
[redacted] esent
[redacted] osent
[redacted] résent

Direction :

Relations Sociales :

1. Points d'information du Chef d'établissement

Sujets d'actualité

- Point parking :

[redacted] partage avec les référents de proximité le fait que soient rencontrées quelques difficultés avec le parking Basevie (CUBE), qui n'est pas suffisamment libre pour les compagnons.

De fait, il est précisé qu'il va être demandé à l'encadrement d'EDLI, de venir se garer sur le parking du bâtiment Daisy, et qu'un service de navette sera mise en place pour les emmener sur leur location.

- Projets EDLI

[redacted] explique que les projets futurs suivent leur cours et qu'il est envisagé d'ajouter un petit projet au programme global, avec des livraisons 2027-2029.

[redacted]oute que sur l'activité globale d'EDLI, même s'il y a un gros projet & un second plus modeste (similaire à Tangled), il y aura une baisse d'activité par rapport à aujourd'hui. Les effectifs vont surement diminuer de plus de moitié.

Il rappelle que les référents de proximité seront surement sollicités car l'activité va diminuer courant de l'année prochaine, et qu'il y a des fins de missions qui vont arriver dans les 6 mois. A cet effet, un accompagnement sera à prévoir dans le trimestre qui vient, afin que ce ne soit pas une découverte pour les équipes, même si cette situation représente la vie courante des projets. La logique est la même pour les détachés, puisqu'il faut également donner de la visibilité à Disneyland Paris.

[redacted] fait un point sur les sujets d'actualité suivants :

- ✓ Nouveau spectacle « Alice et la Reine de cœur : retour au pays des merveilles, avec un lancement officiel le 25/05/202

- Utilisation WhatsApp

explique qu'il constate que fréquemment, des informations essentielles sur les projets sont diffusées via WhatsApp, alors que beaucoup n'ont pas ce réseau de communication et passent donc à côté d'informations importantes. Il s'étonne car il avait reçu un mail interne disant que WhatsApp n'était pas autorisée.

pond qu'aujourd'hui il n'est pas simple de s'affranchir de ces modes de communication qui sont pratiques et rapides, mais qu'il devrait y avoir un canal de communication adapté à tous.

appelle aux référents de proximité que tout ne doit pas passer par lui. Sur le fonctionnement des RDP – les sujets sont à adresser directement par les membres au management de proximité, seuls les sujets non réglés doivent être abordés lors des réunions RDP avec le Chef d'Etablissement.

aborde le sujet des jours de récupération en cas de travail un jour férié. Il explique qu'à force les cast members concernés ont trop de congés et ne peuvent pas les prendre tous. La règle sera respectée, mais dans ce cas, il n'y aura plus personne pour surveiller le chantier.

interroge sur la nécessité d'avoir de la safety tous les samedis et jours fériés ?

explique qu'il ne voit que deux solutions :

- Soit payer les jours fériés
- Soit permettre de mettre plus de jours sur le compte épargne temps ou dans un Perco

Vincent rappelle également qu'il est du ressort du management d'organiser l'activité des chantiers tout en assurant la gestion appropriée des jours de repos et de récupération des salariés. Le dispositif du forfait jours, qui décompte le temps de travail en jours plutôt qu'en heures, exclut les salariés sous ce régime de la réglementation relative à la durée légale du travail hebdomadaire et du paiement des heures supplémentaires.

- Concernant les cadres sous forfait jours, toute journée travaillée au-delà des 211 jours prévus par an doit être récupérée. Cette pratique est strictement appliquée au sein de l'UES

Il incombe finalement à l'employeur de veiller à maintenir un équilibre entre les jours de travail et les jours de repos, ce qui justifie pleinement la récupération des jours excédentaires travaillés.

tire l'attention sur les erreurs sur les fiches de paie des salariés détachés qui pourraient avoir un impact sur la retraite.

Point sur les effectifs

Donne les dernières données relatives aux effectifs au 30 avril 2024 :

Sur un total de 387 cast members sur l'établissement EDLI/SETEMO, il y a :

- 306 CDI, dont 125 femmes et 181 hommes
- 81 CDD, dont 27 femmes et 54 hommes
- Dont 4 alternants

Vincent ajoute que pour les CDD, il s'agit principalement de la population DSQ.

2. Echanges sur les réclamations remontées

- Recrutement

Les référents de proximité avaient demandé pourquoi certains postes ouverts à l'embauche ou à la promotion comme GS ou CM adjoint, n'étaient pas paru sur « My Disney Career » ?

Il explique que lorsqu'on fait évoluer un cast member sur une nouvelle fonction, le poste n'est pas forcément ouvert sur « My Disney Career ». Il n'est pas systématique d'ouvrir un poste à la promotion interne. En cas de besoin, le leader se rendra disponible pour expliquer les critères retenus pour cette promotion et, si nécessaire, discuter des axes de développement pour autres salariés.

Vincent demande la liste des postes dont les référents de proximité parlent.

Les référents de proximité demandent si actuellement certains salariés ont deux fonctions (ex : GS et SI) ?

Répond qu'un salarié peut avoir deux casquettes, car plusieurs cordes à son arc.

- Rémunération salariés détachés

Les référents de proximité demandent pourquoi les salariés détachés ont deux bulletins de paie.

Vincent explique que les salariés détachés, doivent être déclarés via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) également sur leur contrat suspendu, donc une fiche de paie est générée, même si celle-ci est nulle.

La génération de cette fiche de paie est un processus intégré au calcul de la paie. Actuellement, nos systèmes et leur configuration ne permettent pas d'arrêter simplement l'édition des bulletins de salaire des employés suspendus. Mais il est envisagé de masquer ce bulletin de paie DLP pour éviter toute confusion.

Les référents de proximité se posent la question de savoir pourquoi, pour certains salariés détachés, les salaires bruts indiqués sur les bulletins de salaire (DLP/EDLI) sont différents.

Il explique que les salaires de base sont sujets à des évolutions annuelles en fonction des NAO. Les règles pour ces augmentations varient selon le statut de l'employé – cadre ou non-cadre. Certains salariés détachés de DLP sont cadres pendant leur affectation temporaire mais non-cadres sur leur contrat DLP, ce qui impacte différemment leurs salaires

de base. Si des ajustements ou alignements des salaires de base sont nécessaires, ils seront effectués lors du retour à DLP en fin de mission EDLI.

Autres questions posées par les RDP :

Les référents de proximité se demande comment l'entreprise « Crealumine » est à nouveau présente, alors qu'en 2021 elle a diffusé sur les réseaux sociaux les photos et plans du dôme de PYM ?

répond qu'il y avait effectivement eu un dérapage à l'époque, mais depuis cet événement la gestion de la protection intellectuelle est maîtrisée par ce entreprise. Il y a aussi parfois des diffusions de projets, pour des questions de publicité organisée.

Prochaine réunion le mercredi 3 juillet à 9h.

Les Référents de proximité ont jusqu'au vendredi 14 juin pour envoyer les situations non résolues avec le management et qu'ils souhaitent traiter en réunion.

Fin de réunion : 10h30

Chef d'établissement
EDLI / SETEMO